

Compte-rendu de la demie journée « Echanges de pratiques »

Vendredi 26 février 2010

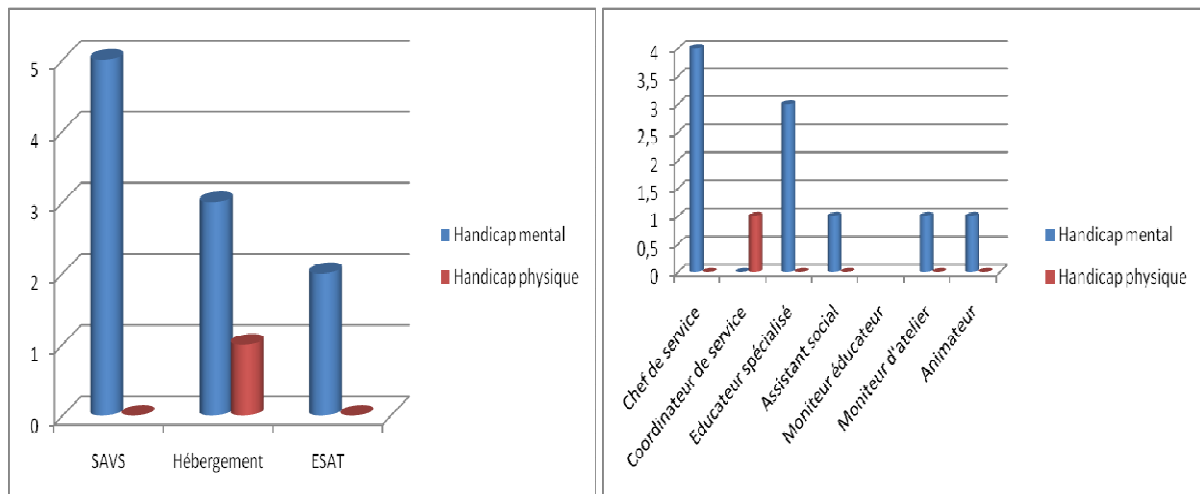
« DROIT A L'EXPRESSION ET PARTICIPATION DES USAGERS »

Dans la forme...

Début des échanges : 13h30 / Fin des échanges : 16h30

PARTICIPANTS :

11 professionnels, représentant le secteur de la déficience intellectuelle ou de la déficience physique :
ESAT « CEDATRA » de Ruitz (APEI de Béthune) – Foyer d'hébergement « La Chaloupe » (APEI de Montreuil sur mer) – Foyer d'hébergement « Le Chemin Vert » de Saint Martin au Laërt (APEI de Saint martin au Laërt) – SACCOM de Saint-Omer (APEI de Saint Martin au Laërt) – SAH / Résidence service « Au Gré du Vent » de Berck sur mer (Association Cazin Perrochaud) – SAVS d'Arras (Groupement Arras Montreuil sur mer / APEI d'Arras) – SAVS de Calais (AFAPEI de Calais) – SAVS « Norguet » de Bruay-la-Buissière (APEI de Béthune)



Profil des participants à la demie journée « Droit à l'expression et participation des usagers »

1) **Tour de table**

- a. Présentation des structures et des attentes, relatives à ces temps d'échanges de pratiques.
- b. Présentation des temps d'échange de pratiques par MAIS

2) **Synthèse des échanges :**

Les échanges entre les participants ont permis d'évoquer la question de la participation des usagers autour de plusieurs questions

a. Les formes de participation :

Selon les types de structure, plusieurs formes de participation des usagers sont évoquées et présentées : elles n'ont pas attendu la loi de 2002 puisqu'existaient auparavant les conseils d'établissement. Parmi les formes de participation, sont évoquées des conseils de vie sociale, des comités d'entreprise (ESAT, par exemple), une participation d'usagers à un journal (journal « clin d'œil » pour les APEI de la région), des enquêtes de satisfaction, des conseils de résidence, des temps de parole et de partage, etc. Parfois plusieurs modes de participation sont proposés : CVS et comité d'entreprise par exemple.

L'accent est mis sur la différence entre la participation et l'expression. Exemple est donné à partir de la notion de projet lorsque l'utilisateur est interrogé de la manière suivante : « As-tu un projet ? » Cette demande correspond-elle à celle de l'utilisateur ou à celle du professionnel ? N'y a-t-il pas un risque de la part de ce dernier de s'inscrire dans le pouvoir ? Pour éviter cet écueil, n'est-il pas nécessaire de former les personnes pour accompagner cette expression ?

b. La formation à la participation :

Avec le temps, un constat est réalisé par certains participants à nos échanges : la formation apporte un gain, puisqu'elle conduit les personnes à avoir une expression adaptée aux situations. C'est le cas, par exemple, des usagers mandatés par d'autres pour les représenter, lorsqu'ils réalisent le bilan des réunions auxquelles ils participent.

Est également repéré un gain social, puisque ces compétences sont transférables dans la vie de tous les jours. « Travailler l'expression, c'est travailler la compétence ».

c. Le sens de la participation :

Certains écueils ou certaines difficultés sont évoquées : dans la mise en place d'une enquête de satisfaction, comment ne pas être à la fois juge et partie ? Un SAVS partage son expérience en expliquant que lorsqu'un professionnel accompagne un usager dans l'expression de sa réponse, celle-ci n'est jamais la même lorsqu'il est aidé par une personne de son environnement. La mise en place de ce mode de participation suppose l'existence d'un réseau chez l'utilisateur. Celui-ci doit être suffisamment étayé pour bénéficier de l'aide dont il aurait besoin. De la même manière, le support doit être suffisamment clair et adapté à la compréhension de l'utilisateur (dans le cadre de la déficience intellectuelle, tout au moins).

Dans le cas des

d. La participation comme vecteur d'ouverture :

